

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE353

présenté par

Mme Linkenheld, M. Philippe Baume, M. Hammadi, M. Laurent, M. Bui, M. Ferrand, Mme Got,
M. Kemel, Mme Marcel, Mme Untermaier et M. Bardy

ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« Il rédige la déclaration de principe prévue à l'article précédent. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter la rédaction de la déclaration de principe des entreprises de l'ESS aux missions du conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.